



F C T C

WHO FRAMEWORK CONVENTION
ON TOBACCO CONTROL

INSTRUMENT DE NOTIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC

VEUILLEZ LIRE CE DOCUMENT AVANT DE COMPLETER LE QUESTIONNAIRE

Pour utiliser les options interactives de l'instrument de notification, veuillez suivre les instructions suivantes:

1. Sauvegardez le document au format Microsoft Word (instrument de notification concernant la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac) sur un dossier de l'ordinateur que vous allez utiliser pour remplir de questionnaire.

2. Vérifier que vos installations de sécurité Microsoft Word vous permettent d'utiliser des macros dans ce document:

- (i) Dans le menu « Outils », sélectionnez « Macros »
- (ii) Dans le menu « Macros », sélectionnez « Sécurité »
- (iii) Dans le menu « Sécurité » qui s'affichera, vérifiez que vous allez choisir « Niveau de sécurité moyen ».

3. Fermez et ouvrez à nouveau le document correspondant à l'instrument de notification (document au format Microsoft Word) que vous avez sauvegardé sur votre ordinateur à l'étape 1).

4. A l'ouverture du document, une boîte de dialogue va apparaître pour vous demander si vous souhaitez activer les macros. Cliquez sur « Activer les macros ».

5. Une fois que vous aurez cliqué sur « Activer les macros », les boutons indiquant que vous pouvez ajouter de nouvelles rangées ou de nouvelles catégories aux tableaux seront fonctionnels.

Il est indispensable lorsque vous utiliser l'instrument de notification de fournir les informations et les données au format demandé, dans un souci de cohérence et pour faciliter le traitement et l'analyse des données.

Je confirme avoir lu les notes ci-dessus et avoir suivi les instructions.

1. ORIGINE DU RAPPORT

1.1	Nom de la Partie contractante	Burkina Faso
1.2	Renseignements sur le correspondant national chargé de la préparation du rapport :	
	Nom et fonction du correspondant	Dr NARE Narcisse Mathurin, Point focal national de la lutte antitabac, Directeur de la promotion de la santé
	Nom complet de l'établissement	Direction de la promotion de la santé/Ministère de la santé
	Adresse postale	01 BP : 2519 Ouagadougou 01
	Numéro de téléphone	00 226 70 34 56 26
	Numéro de télécopie	
	Adresse électronique	nnarcisse2001@yahoo.fr
1.3	Signature du fonctionnaire responsable de la présentation du rapport :	
	Nom et titre du fonctionnaire	Dr NARE Narcisse Mathurin, Point focal national de la lutte antitabac, Directeur de la promotion de la santé
	Nom complet de l'institution	Direction de la promotion de la santé/Ministère de la santé
	Adresse postale	01 BP : 2519 Ouagadougou 01
	Numéro de téléphone	00 226 70 34 56 26
	Numéro de télécopie	
	Adresse électronique	nnarcisse2001@yahoo.fr
	Page Web	
1.4	Période couverte par le rapport	Du 1 ^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
1.5	Date à laquelle le rapport a été soumis	26 mars 2014

2. CONSOMMATION DE TABAC ET INDICATEURS SANITAIRES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES CONNEXES

(Réf. : articles 19.2.a), 20.2, 20.3.a), 20.4.c) ainsi que 6.2.a), 6.2.b), 6.3, 15.4, 15.5 et 17 selon les indications pour les sous-sections correspondantes)

2.1	Prévalence du tabagisme		
2.1.1	Prévalence du tabagisme dans la population adulte (ensemble de la population) <i>(veuillez fournir des données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et préciser l'âge considéré, par exemple 15 ans et plus, 18–64 ans ; voir 2.1.1.2)</i>		
		Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)</i>	Nombre moyen du produit du tabac à fumer le plus consommé par jour
HOMMES			
	Actuellement fumeurs	24.5%	
	Fumant quotidiennement	20.8%	
	Fumant occasionnellement	3.7%	
	Anciens fumeurs	12.1%	
	N'ayant jamais fumé	63.3%	
FEMMES			
	Actuellement fumeuses	0.1%	
	Fumant quotidiennement	0.1%	
	Fumant occasionnellement	0.0%	
	Anciennes fumeuses	0.2%	
	N'ayant jamais fumé	99.7%	
TOTAL (hommes et femmes)			
	Actuellement fumeurs	11.3%	
	Fumant quotidiennement	9.6%	
	Fumant occasionnellement	1.7%	
	Anciens fumeurs	5.7%	
	N'ayant jamais fumé	83%	

2.1.1.1	Veillez indiquer les produits du tabac à fumer inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.1 :
	Toutes les cigarettes industrielles, les cigares, les cigarettes roulées dans la main papier, le tabac de pipe
2.1.1.2	Veillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.1 se rapportent :
	25 à 64 ans
2.1.1.3	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.1 :
	Rapport de l'enquête STEPs réalisée en septembre à novembre 2013 sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles, Burkina Faso.
2.1.1.4	Veillez fournir les définitions des termes « actuellement fumeur », « fumant quotidiennement », « fumant occasionnellement », « ancien fumeur » et « n'ayant jamais fumé » utilisés dans le présent rapport.
	<p>« Actuellement Fumeur »: celui ou celle qui fume quotidiennement ou occasionnellement des produits du tabac ;</p> <p>« Fumant quotidiennement »: celui ou celle qui fume les produits du tabac chaque jour ;</p> <p>« Fumant occasionnellement » : celui ou celle qui ne fume pas les produits du tabac chaque jour ;</p> <p>« Ancien fumeur » : celui ou celle qui a arrêté de fumer depuis au moins un an ;</p> <p>« N'ayant jamais fumé » : Toute personne n'ayant jamais fumé un produit du tabac depuis sa naissance</p>
2.1.1.5	Veillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence du tabagisme dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.
	La faible prévalence du tabagisme féminin s'explique en grande partie par le fait que la population étant à majorité rurale, des pesanteurs socioculturelles consacrent un certain statut social à la femme rurale qui fait que sa consommation du tabac fumé est très mal vue par la communauté dans laquelle elle vit.

2.1.2	Prévalence du tabagisme dans la population adulte (par groupes d'âge) <i>(Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)</i>		
		Groupe d'âge (adultes)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer dans les données de prévalence)</i>
HOMMES			
	Actuellement fumeurs ¹	25-34	32.1%
	Ajouter une tranche d'âge	35-44	23%
		45-54	19.3%
		55-64	13.8%
			%
FEMMES			
	Actuellement fumeurs ¹	25-34	0.0%
	Ajouter une tranche d'âge	35-44	0.3%
		45-54	0.0%
		55-64	0.0%
			%
TOTAL (hommes et femmes)			
	Actuellement fumeurs ¹	25-34	13.4%
	Ajouter une tranche d'âge	35-44	11%
		45-54	9.4%
		55-64	7.3%
			%

¹ Veuillez fournir ici des données soit sur l'ensemble des individus actuellement fumeurs soit uniquement sur les personnes fumant quotidiennement, selon les données disponibles.

2.1.2.1	Veillez indiquer les produits du tabac à fumer inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.2 :
	Les cigarettes industrielles, les cigares, les cigarettes roulées à la main, la pipe à tabac
2.1.2.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.2 :
	Rapport de l'enquête STEPs réalisée en septembre à novembre 2013 sur les facteurs de risque des Maladies non transmissibles, Burkina Faso.
2.1.2.3	Veillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence actuelle du tabagisme par groupe d'âge au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport, si ces données sont disponibles.
	On note que l'âge d'initiation au tabagisme est de plus en plus précoce et que la prévalence la plus élevée est située dans la tranche d'âge comprise entre 25 à 34 ans (la population la plus valide).

2.1.3	Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (ensemble de la population)	
	<i>(Veillez fournir les données de prévalence pour l'ensemble de la population adulte, et préciser l'âge considéré en 2.1.3.2, par exemple 15 ans et plus, 18-64 ans ; voir 2.1.3.2)</i>	
		Prévalence (%) <i>(veillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i>
	HOMMES	
	Actuellement consommateurs	5.6%
	Consommant quotidiennement	4.7%
	Consommant occasionnellement	0.9%
	Anciens consommateurs	0.9%
	N'ayant jamais consommé	93.5%
	FEMMES	
	Actuellement consommateurs	11.7%
	Consommant quotidiennement	11.1%
	Consommant occasionnellement	0.6%
	Anciens consommateurs	1.3%
	N'ayant jamais consommé	87%
	TOTAL (hommes et femmes)	
	Actuellement consommateurs	8.9%
	Consommant quotidiennement	8.2%
	Consommant occasionnellement	0.8%
	Anciens consommateurs	1.1%
	N'ayant jamais consommé	90%

2.1.3.1	<p data-bbox="371 219 1401 282">Veuillez indiquer les produits du tabac sans fumée inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.3 :</p> <p data-bbox="371 300 1410 360">Le tabac à priser par voie orale, le tabac à priser par voie nasale et le tabac à mâcher, les feuilles de bétel.</p>
2.1.3.2	<p data-bbox="371 378 1305 441">Veuillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 se rapportent :</p> <p data-bbox="371 459 491 490">25-64 ans</p>
2.1.3.3	<p data-bbox="371 512 1378 544">Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.3 :</p> <p data-bbox="371 562 1430 622">Rapport de l'enquête STEPs réalisée en septembre à novembre 2013 sur les facteurs de risque des Maladies non transmissibles, Burkina Faso.</p>
2.1.3.4	<p data-bbox="371 640 1426 736">Veuillez fournir dans l'espace ci-après les définitions des termes « actuellement consommateur », « consommant quotidiennement », « consommant occasionnellement », « ancien consommateur » et « n'ayant jamais consommé » (de produits du tabac sans fumée) utilisés dans le présent rapport.</p> <p data-bbox="371 754 1422 815">« Actuellement consommateur » : celui ou celle qui fume quotidiennement ou occasionnellement des produits du tabac ;</p> <p data-bbox="371 833 1401 864">« Consommant quotidiennement » : celui ou celle qui consomme au moins le tabac chaque jour ;</p> <p data-bbox="371 882 1401 913">« Consommant occasionnellement » : celui ou celle qui ne consomme pas le tabac chaque jour ;</p> <p data-bbox="371 931 1422 992">« Ancien consommateur » : celui ou celle qui a arrêté de consommer du tabac depuis au moins un an ;</p> <p data-bbox="371 1010 1374 1070">« N'ayant jamais consommé » : Toute personne n'ayant jamais consommé du tabac depuis sa naissance</p>
2.1.3.5	<p data-bbox="371 1088 1378 1187">Veuillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p>

2.1.4	Prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte (consommateurs actuels) par groupe d'âge <i>(Si elles sont disponibles, veuillez fournir des données de prévalence par groupe d'âge, et préciser le groupe d'âge considéré, de préférence par tranches de 10 ans, par exemple 25–34, 35–44 ans)</i>	
	Groupe d'âge (adultes)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac sans fumée dans les données de prévalence)</i>
HOMMES		
Actuellement consommateurs ²	25-34	1.3%
Ajouter une tranche d'âge	35-44	2.2%
	45-54	11.3%
	55-64	17%
		%
FEMMES		
Actuellement consommatrices ²	25-34	5.7%
Ajouter une tranche d'âge	35-44	9.4%
	45-54	23.5%
	55-64	24.6%
		%
TOTAL (hommes et femmes)		
Actuellement consommateurs ²	25-34	3.9%
Ajouter une tranche d'âge	35-44	6%
	45-54	17.5%
	55-64	20.6%
		%

² Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.4.1	Veillez indiquer les produits de tabac sans fumée inclus dans la réponse à la question 2.1.4 :
	Le tabac à priser par voie orale ou par voie nasale, le tabac à mâcher, les feuilles de bétel
2.1.4.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.4 :
	Rapport de l'enquête STEPs réalisée en septembre à novembre 2013 sur les facteurs de risque des Maladies non transmissibles, Burkina Faso
2.1.4.3	Veillez fournir une brève explication de la tendance de la prévalence de la consommation de tabac sans fumée dans la population adulte au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

2.1.5 Consommation de tabac par groupe(s) ethnique(s)				
	Groupe(s) ethnique(s)	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)</i>		
		Hom es	Femmes	Total (hommes et femmes)
Actuellement consommateurs ³		%	%	%
Ajouter un groupe ethnique		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
2.1.5.1	Veillez indiquer les produits du tabac inclus dans la réponse à la question 2.1.5 :			
2.1.5.2	Veillez indiquer la fourchette d'âge à laquelle les données utilisées pour répondre à la question 2.1.5 se rapportent :			
2.1.5.3	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.5 :			

³ Veillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.6	Consommation de tabac chez les jeunes			
	Tranche d'âge	Prévalence (%) <i>(veuillez inclure tous les produits du tabac à fumer ou sans fumée dans les données de prévalence)</i>		
		Tabac à fumer	Tabac sans fumée	Autres (pipe à eau, par exemple)
Garçons				
Actuellement consommateurs ⁴	13-15	11.9%	11.2%	%
Ajouter un groupe jeunes		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
Filles				
Actuellement consommateurs ⁴	13-15	2%	9.2%	%
Ajouter un groupe jeunes		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
TOTAL (garçons et filles)				
Actuellement consommateurs ⁴	13-15	6.5%	10.2%	%
Ajouter un groupe jeunes		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
		%	%	%
2.1.6.1	Veuillez indiquer les produits du tabac inclus dans le calcul de la prévalence pour la question 2.1.6 :			
	Les cigarettes et les autres formes de tabac sans fumer			

⁴ Veuillez fournir des données soit sur l'ensemble des consommateurs actuels soit uniquement sur les consommateurs quotidiens, selon les données disponibles.

2.1.6.2	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.1.6 :
	Jeunes : Global youth tobacco survey Ouagadougou, 2009 ; infranational, groupe d'âge considéré 13-15
2.1.6.3	Veillez indiquer la définition du terme « actuellement fumeur/consommateur de tabac » utilisé pour répondre à la question 2.1.6 dans l'espace ci-après :
	« Actuellement fumeur/consommateur de tabac »: celui ou celle qui fume ou consomme quotidiennement ou occasionnellement du tabac ou au moins un produit du tabac
2.1.6.4	Veillez donner une brève explication de la tendance de la consommation de tabac chez les jeunes au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.

2.2	Exposition à la fumée du tabac
2.2.1	Disposez-vous de données sur l'exposition à la fumée du tabac dans votre population ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.2.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.2.1, veuillez fournir des détails dans l'espace ci-après (par exemple exposition par sexe, à la maison, sur le lieu de travail, dans les transports publics) La prévalence de l'exposition passive à la fumée de tabac à domicile est de 36,3% chez les hommes et les femmes âgés de 25 à 64 ans. Elle est plus élevée chez les hommes (47,1%) que chez les femmes (27,2%). Au lieu de travail, elle est de 22,6% chez les hommes et les femmes âgés de 25 à 64 ans. Elle est plus élevée chez les hommes (31,5%) que chez les femmes (14,9%). NB: Selon les termes de l'enquête STEPs, Burkina Faso, 2013, on entend par exposition à la fumée de tabac, toute exposition à la fumée de tabac pendant au moins un jour au cours des sept jours ayant précédé l'entretien
2.2.3	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.2.1 :
	Rapport de l'enquête STEPs réalisée en septembre à novembre 2013 sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles, Burkina Faso

2.3	Mortalité liée au tabac
2.3.1	Avez-vous des informations sur la mortalité liée au tabac dans votre population ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.3.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.3.1, quel est le nombre total estimatif de décès attribuables à l'usage du tabac dans votre population ?
2.3.3	Si cette information est disponible, veuillez fournir toute information additionnelle sur la mortalité attribuable à l'usage du tabac (par exemple cancer du poumon, maladies cardio-vasculaires) sur votre territoire.
	On estime à 600, le nombre de décès liés au tabagisme dans notre pays
2.3.4	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.3.2 à 2.3.3 et veuillez soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :
	Atlas du tabac, 2006

2.4	Coûts liés au tabac
------------	----------------------------

2.4.1	Avez-vous des informations sur la charge économique de l'usage du tabac dans votre population, c'est-à-dire le coût global de l'usage du tabac imposé à votre société ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
2.4.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.4.1, veuillez fournir des détails (par exemple coûts directs (liés aux soins de santé) et indirects et, si possible, méthode utilisée pour estimer ces coûts).
2.4.3	Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.4.2 et soumettre un exemplaire de l'étude à laquelle vous vous référez :

2.5		Offre de tabac et de produits du tabac (Réf. : articles 6.2.b), 20.4.c) et 15.5)					
2.5.1	Offre licite de produits du tabac						
		Produit	Unité (p. ex. pièces, tonnes)	Ventes au détail	Production intérieure	Exporta- tions	Importa- tions
	Produits du tabac à fumer <input type="button" value="Ajouter
un
produit"/>						
	Produits du tabac sans fumée <input type="button" value="Ajouter
un
produit"/>						
	Autres produits du tabac <input type="button" value="Ajouter
un
produit"/>						
		Tabac	Feuille				
	2.5.2	Veuillez fournir des informations sur les volumes des ventes en franchise de droits (par exemple produit, unité, quantité), si possible.					

	<p>Au Burkina, il n'existe pas des ventes des produits du tabac en franchise de droits. Cependant, les voyageurs entrants sont autorisés à introduire dans le pays 200 cigarettes ou cigarillos, 50 cigares ou 250 grammes de tabac en franchise de taxes.</p> <p>Nous n'avions pas pu traduire les données que nous disposions dans le tableau ci-dessus. Cependant, au titre des importations, le pays a importé en 2013, 3 495 434 tonnes de produits du tabac y compris les déchets du tabac (poids net) ; ce qui correspond à une valeur FOB de 28 124 802 065 FCFA. La valeur CAF était de 28 507 678 109 FCA.</p> <p>Le poids net des exportations des produits du tabac en 2013, était 44640 tonnes correspondant à une valeur FOB de 405 800 000 FCFA et d'une valeur CAF de 405 800 000 FCFA.</p>
2.5.3	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.5.1 et 2.5.2 :</p>
	<p>Statistiques 2013 des services douaniers au Burkina Faso sur les importations et exportations du Chapitre 24 au titre de l'année 2013.</p>

2.6 Saisies de produits du tabac illicites (Réf. : article 15.5)						
2.6.1		Année	Produit	Unité (p. ex. millions de pièces)	Quantité saisie	
	Produits du tabac à fumer Ajouter une ligne					
	Produits du tabac sans fumée Ajouter une ligne					
	Autres produits du tabac Ajouter une ligne					
	2.6.2	Avez-vous des informations quelconques sur le pourcentage de produits du tabac illicites sur le marché national ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non				
	2.6.3	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.2, quel pourcentage du marché national du tabac les produits du tabac illicites constituent-ils ?				
2.6.4	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.6.3 et si vous disposez d'informations, quelle est la tendance au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport, du pourcentage de produits du tabac illicites par rapport au marché intérieur du tabac ?					
2.6.5	Veuillez fournir toute autre information sur les produits du tabac illicites.					
	Les données relatives au commerce illicite des produits du tabac ne sont pas disponibles parce qu'elles ne sont pas centralisées à l'échelle nationale. Ces données sont collectées au niveau des frontières malheureusement elles ne sont pas compilées au niveau central.					
2.6.6	Veuillez indiquer la source des données utilisées pour répondre aux questions de la section 2.6 :					

2.7 Culture du tabac	
2.7.1	Le tabac est-il cultivé sur votre territoire ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
2.7.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 2.7.1, veuillez fournir des informations sur le nombre de travailleurs engagés dans la culture du tabac. Si ces données sont disponibles, veuillez fournir ce chiffre ventilé par sexe.
	Pas de données disponibles sur le nombre de travailleurs engagés dans la culture traditionnelle qui est pratiquée par une très faible proportion de la population ; les cultures industrielle et encadrée

	étant interdites et punies par les articles 4 et 42 de la Loi 040-2010/AN portant lutte contre le tabac au Burkina Faso.
2.7.3	Veillez indiquer, si possible, la part de la valeur de la production de feuilles de tabac dans le produit intérieur brut national.
2.7.4	Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions de la section 2.7 :

2.8	Fiscalité des produits du tabac (Réf. : articles 6.2.a) et 6.3)				
2.8.1	Quelle proportion les taxes représentent-elles dans le prix au détail de la catégorie de produit du tabac la plus populaire (par exemple somme des impôts indirects, taxes sur les ventes et sur les importations (le cas échéant) et taxe à la valeur ajoutée/taxe sur les produits et services TVA/TPS) ? 55%				
2.8.2	Comment les impôts indirects sont-ils prélevés (quels types de taxes sont prélevées) ?				
	• Taxe spécifique seulement	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
	• Taxe <i>ad valorem</i> seulement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
	• Association de taxes spécifique et <i>ad valorem</i>	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non		
	• Structures plus complexes (veuillez préciser: Association des taxes <i>ad valorem</i> , TVA, le droit de douanes, les prélèvements communautaires CEDEAO et UEMOA, des frais de statistiques)				
2.8.3	Si possible, veuillez fournir des détails sur les taux d'imposition des produits du tabac à tous les niveaux de l'Etat et en étant aussi précis que possible (précisez le type de taxe, par exemple TVA, taxes sur les ventes et sur les importations)				
		Produit	Type de taxe	Taux ou montant	Base d'imposition ⁵
	Produits du tabac à fumer <input type="button" value="Ajouter un produit"/>	Cigarettes	droit d'accise	30%	Valeur en douane majoré des droits et taxes perçus à l'entrée
		Cigarettes	droit de douane	20%	Valeur en douane
		Cigarettes	TVA	18%	Valeur en douane majoré des droits et taxes perçus à l'entrée

⁵ La « base d'imposition » devrait indiquer clairement sur quoi est basé le taux ou montant d'imposition. Si la taxe est exprimée en pourcentage (par exemple taxe *ad valorem*), la base d'imposition est la valeur réelle de la marchandise taxée ; par exemple, 45 % du prix du fabricant, 30 % du prix au détail. Dans ce cas, la « base » est le prix du fabricant ou le prix au détail. Si la taxe est exprimée en montant (par exemple taxe spécifique), la base d'imposition est le volume (nombre de pièces ou poids) de marchandises taxées. Par exemple, si la taxe est de US \$5 pour 100 cigarettes, le montant de la taxe est de US \$5 et la base d'imposition est de 100 cigarettes.

	Produits du tabac sans fumée				
	Ajouter un produit				
	Autres produits du tabac				
	Ajouter un produit				
2.8.4	<p>Veillez décrire brièvement les tendances de l'imposition des produits du tabac sur votre territoire au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Depuis la réforme de 2009 qui a relevé les droits d'accise sur le tabac haut de gamme, il n'y a pas eu d'évolution.</p>				
2.8.5	<p>Réservez-vous un pourcentage quelconque des recettes fiscales au financement d'un plan ou d'une stratégie nationale de lutte antitabac sur votre territoire ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Référence article 26)</p>				
2.8.6	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 2.8.5, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>				
2.8.7	<p>Veillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre aux questions 2.8.1 à 2.8.6 :</p> <p>Rapport mondial tabac, Burkina Faso, 2013 ; Rapport d'évaluation pour la mise en œuvre de la CCLAT, Burkina Faso, 2013.</p>				

2.9	Prix des produits du tabac <i>(Réf. : article 6.2.a)</i>					
2.9.1	Veuillez indiquer les prix au détail des trois marques les plus vendues des produits du tabac nationaux et importés au point de vente le plus fréquenté de votre capitale.					
		Marque la plus vendue			Nombre d'unités ou quantité par paquet	Prix au détail
		Produits du tabac à fumer	Produit du tabac sans fumée	Autres produits du tabac		
	Nationaux	Excellence			20	400 FCFA
		Hamilton			20	500 FCFA
		Bonn			20	400 FCFA
	Importés	Marlboro			20	600 FCFA

2.9.2	<p data-bbox="368 219 1374 248">Veuillez indiquer l'année et la source des données utilisées pour répondre à la question 2.9.1.</p> <p data-bbox="368 264 1018 293">Rapport de l'administration douanière, Burkina Faso, 2013</p>
2.9.3	<p data-bbox="368 309 1414 439">Veuillez indiquer la monnaie utilisée pour remplir la section « taux ou montant » de la question 2.8.3 et la section « prix au détail » de la question 2.9.1. Si vous le connaissez, veuillez indiquer le taux de change entre cette monnaie et le dollar des Etats-Unis , ainsi que la date de ce taux de change.</p> <p data-bbox="368 454 1145 483">La monnaie utilisée est le franc CFA. 1 dollar US est égal à 400 FCFA</p>
2.9.4	<p data-bbox="368 499 1425 562">Veuillez décrire brièvement la tendance des prix des produits du tabac sur votre territoire au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p data-bbox="368 577 1347 640">Les prix sont stationnaires depuis plusieurs années ; ce qui explique la forte prévalence du tabagisme surtout dans les milieux défavorisés (jeunes, pauvres, élèves...</p>

3. LÉGISLATION, RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

3.1	Article	Obligations générales (Réf. : article 5)		
3.1.1	5	Obligations générales		
3.1.1.1	5.1	Avez-vous élaboré et mis en œuvre des stratégies, des plans et des programmes nationaux multisectoriels globaux de lutte antitabac conformément aux dispositions de la Convention ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.1.2	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.1, avez-vous partiellement élaboré et mis en œuvre des stratégies de lutte antitabac en incluant la lutte antitabac dans des stratégies, plans et programmes nationaux de santé, de santé publique ou de promotion de la santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.1.3	5.1	Si vous avez répondu « non » à la question 3.1.1.2, un aspect quelconque de la lutte antitabac visé dans la Convention figure-t-il dans une stratégie, un plan ou un programme national ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.1.4	5.2(a)	Avez-vous mis en place ou renforcé et doté de moyens financiers		
		• un point focal de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• une unité de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• un dispositif national de coordination de la lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.1.5	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions de la rubrique 3.1.1.4, veuillez fournir des indications détaillées (par exemple la nature du dispositif national de coordination, l'institution dont relève le point focal de lutte antitabac ou l'unité de lutte antitabac).			
	<p>Le Directeur de la promotion de la santé/Ministère de la santé est le Point focal national de la lutte antitabac ;</p> <p>L'unité ou comité de lutte antitabac est régie par le décret 2011-1050/PRES/PM/MS/MEF portant création, attributions, composition et fonctionnement du comité national de lutte contre le tabac au Burkina Faso ;</p> <p>L'unité de lutte antitabac est multisectorielle composée des représentants des différents ministères et de la société civile. Chacun des représentants constitue le Point focal de la structure qu'il représente. Et, le Point focal national travaille avec 5 collaborateurs pour assurer le dispositif national de coordination de la lutte antitabac.</p>			
3.1.1.6	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 5.1 et 5.2 (<i>Obligations générales</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			

	<p>Au titre de l'article 5.1, le Burkina Faso a élaboré son premier plan stratégique de lutte antitabac 2009-2013. Il est en plein processus d'évaluation dudit plan suivi de l'élaboration du prochain plan qui couvrira la période 2014-2018</p> <p>Concernant l'article 5.2, le Burkina Faso a doté de moyens financiers la structure nationale de coordination sous l'appellation de comité nationale de lutte contre le tabac. Ce comité tient régulièrement ses deux sessions annuelles en 2013 dont l'une a eu lieu en mai 2013 e l'autre en septembre 2013. Le pays s'est doté également d'une Loi 040-2010/AN portant lutte contre le tabac et de trois décrets d'application de cette loi.</p>
3.1.1.7	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de cette section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p> <p>Avant l'adoption de cette Loi 040, la lutte antitabac était régie par des règlements et décrets (Code santé publique, le code de la publicité, la réglementation de la publicité et des lieux de consommation, des textes sur l'emballage et les étiquettes à vocation antitabac...</p>

3.1.2	5.3	Protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et mis en œuvre, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.1.2.1		– protéger les politiques de santé publique en matière de lutte antitabac contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.2.2		– faire en sorte que le public ait accès, conformément à l'article 12.c), à un large éventail d'informations concernant l'industrie du tabac, pertinentes au regard de l'objectif de la Convention, par exemple à travers une base de données publique ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.1.2.3	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions des rubriques 3.1.2.1 ou 3.1.2.2, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après. Confer les articles 11, 29, 30 et 32 de la Loi 040			
3.1.2.4	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 5.3 au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
3.1.2.5	UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 5.3 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 5.3 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatives .			
3.1.2.6	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de cette section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après. Le Burkina Faso dispose d'un code de conduite des agents de l'Etat mais ce code ne prévoit malheureusement pas de disposition spécifique sur leurs échanges avec les représentants de l'industrie du tabac.			

3.2	Article	Mesures relatives à la réduction de la demande de tabac (Réf. : articles 6 à 14)		
3.2.1	6	Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac (<i>Veillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.</i>)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.1.1	6.2(a)	– des politiques fiscales et, le cas échéant, des politiques des prix concernant les produits du tabac afin de contribuer aux objectifs de santé visant à réduire la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.1.2	6.2(b)	– l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de la vente aux voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.1.3		– l'interdiction ou la restriction, selon le cas, de l'importation par les voyageurs internationaux de produits du tabac en franchise de droits et de taxes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.1.4	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 6 (<i>Mesures financières et fiscales visant à réduire la demande de tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Au Burkina Faso, les ventes en franchises de droits sont uniquement autorisées dans l'aéroport de Ouagadougou. Les voyageurs entrants sont autorisés à introduire dans le pays 200 cigarettes ou cigarillos, 50 cigares ou 250 grammes de tabac en franchise de taxes.</p> <p>Malheureusement, la vente aux voyageurs internationaux quittant le pays n'est soumise à aucune limitation.</p>			
3.2.1.5	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.2	8.2	Protection contre l'exposition à la fumée du tabac <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté ou appliqué des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.2.1		– interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.1, quel(le) est le type/la nature de la mesure prévoyant cette interdiction ?		
		• législation nationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• législation infranationale	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• ordonnance administrative et décrets lois	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• accords volontaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres mesures (veuillez préciser circulaire du Ministère de la santé)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.3		Veuillez expliquer brièvement le type/la nature et la teneur des mesures prévoyant l'interdiction.		
		L'article 27 de la Loi 040 stipule que « il est interdit à toute personne d'exposer les autres à la fumée du tabac. Il est interdit de fumer dans les lieux publics clos ou ouverts et dans les transports en communs » ; Les chapitres II et III du décret 2011-1052/PRES/PM/MS/MEF portant interdiction de fumer dans les lieux publics clos et les transports en communs définissent parfaitement cette disposition ; La circulaire N°2011-269 du Ministère de la santé interdit également de fumer dans les établissements de soins et les bâtiments du Ministère de la santé.		
3.2.2.4		Si vous avez répondu « oui » à l'une des options figurant au paragraphe 3.2.2.2, l'une de ces mesures prévoit-elle un mécanisme/une infrastructure permettant de la faire respecter ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.2.5		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.4, veuillez préciser ce dont il s'agit		
		Les amendes et autres sanctions prévues par la loi 040 et les autres instruments juridiques tirent leur source dans le code pénal du Burkina Faso. Par conséquent, leur application relève des différentes juridictions nationales (police, gendarmerie, justice...)		

3.2.2.6	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.2.1, veuillez préciser le contexte et la portée/l'étendue des mesures appliquées dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs et, le cas échéant, d'autres lieux publics.	Complète	Partielle	Aucune
Lieux de travail intérieurs :				
• bâtiments publics		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• établissements de soins de santé		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• établissements d'enseignement ⁶		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• universités		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• lieux de travail privés		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• autres (veuillez préciser:)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transports publics :				
• aéronefs		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• trains		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• ferries		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• transports publics terrestres (bus, trolleybus, tramways)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• véhicules à moteur utilisés comme lieux de travail (par exemple les ambulances, véhicules de livraison)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• véhicules privés		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• autres (veuillez préciser:)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

⁶ À l'exception des universités.

	<p>Lieux publics intérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • espaces culturels • centres commerciaux • pubs et bars • boîtes de nuit • restaurants • autres (veuillez préciser:) 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2.2.7	<p>Veuillez fournir un bref résumé des mesures complètes et partielles, avec des précisions sur les mesures partielles qui ont été mises en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de fumer dans les lieux de travail intérieurs <p>L'article 6 du décret 2011-1052 stipule que « (...) on entend par lieu de travail tout lieu utilisé par des personnes dans le cadre d'un emploi rémunéré ou d'un travail bénévole » y compris tous les lieux annexes, les couloirs, les ascenseurs, les cages d'escaliers, les halls d'entrée, les cafétérias, les toilettes, les hangars (...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de fumer dans les transports publics <p>L'article 8 du décret 2011-1052 stipule que « sont considérés comme transport en commun : les véhicules, les aéronefs, les canots et pirogues, les trains. La liste de transports en commun déterminée ci-dessus n'est pas exhaustive »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interdiction de fumer dans les lieux publics intérieurs <p>L'article 5 du décret 2011-1052 a défini la liste des lieux publics intérieurs. Exemples : les bureaux administratifs, les établissements et/ou de formation professionnelle, les formations sanitaires, les gares routières et ferroviaires, les lieux de distraction, les lieux de spectacles, les restaurants....</p> <p>L'interdiction n'est pas totale dans les hôtels.</p>			
3.2.2.8	<p>Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'article 8 (<i>Protection contre l'exposition à la fumée du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Dans plusieurs lieux publics, il y est affiché l'interdiction de fumer dans les lieux publics.</p> <p>Les tenants des débits de boissons ou autres propriétaires des lieux publics sont chargés de coller de façon visible les affiches et de veiller au respect de la mesure (confer la Loi 040)</p> <p>Des sensibilisations ont également été faites à l'endroit des détenteurs des lieux publics et des transporteurs en communs sur l'interdiction de fumer dans ces lieux, y compris les sanctions y relatives.</p> <p>De spots télé et radio en français et dans les principales langues nationales ont été diffusés à cet effet.</p>			
3.2.2.9	<p>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</p> <p>Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 8 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 8 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez</p>			

	aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatives .
3.2.2.10	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.

3.2.3	9	Réglementation de la composition des produits du tabac		
		<i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.3.1		– test et analyse de la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.2		– test et analyse des émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.3.3		– réglementation de la composition des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.3.4		– réglementation des émissions des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.3.5	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 9 (<i>Réglementation de la composition des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Les articles 14 et 15 de la loi 040 précisent cette disposition.			
3.2.3.6	UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'articles 9 et 10 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatives .			
3.2.3.7	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	L'article 15 de la loi 040 exige qu'avant autorisation d'importation et/ou de distribution sur le marché, tous les produits du tabac soient testés par une structure compétente agréée par le Ministère de la santé. Les conditions d'opérationnalisation de cette disposition seront fixées par voie réglementaire. Il est important de noter qu'aucune réglementation ni norme nationale concernant l'analyse de la composition et des émissions des produits du tabac n'a encore été développée.			

3.2.4	10	Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.4.1		– exiger des fabricants et des importateurs de produits du tabac qu'ils communiquent aux autorités gouvernementales des informations relatives à :		
		• la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.4.2		– exiger la communication au public d'informations sur :		
		• la composition des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les émissions des produits du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.4.3	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 10 (Réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Confer l'article 10 de la Loi 040			
3.2.4.4	UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'articles 9 et 10 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'articles 9 et 10 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatives .			
3.2.4.4	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			

3.2.5	11	Conditionnement et étiquetage des produits du tabac <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.5.1	11	– faire en sorte que le conditionnement des cigarettes individuelles ou d'autres produits du tabac ne comporte pas de publicité ou de promotion ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.2	11.1(a)	– faire en sorte que le conditionnement et l'étiquetage ne contribuent pas à la promotion d'un produit par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant à ses caractéristiques, effets sur la santé, risques ou émissions ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.3	11.1(b)	– faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des mises en garde sanitaires décrivant les effets nocifs de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.4	11.1(b)(i)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient approuvées par l'autorité nationale compétente ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.5	11.1(b)(ii)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient utilisées tour à tour ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.6	11.1(b)(iii)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires soient claires, visibles et lisibles ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.7	11.1(b)(iii)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.6, la législation de votre pays exige-t-elle à titre minimum un style, une taille et une couleur de police de caractères permettant de rendre la mise en garde claire, visible et lisible ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.8	11.1(b)(iv)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires n'occupent pas moins de 30 % des faces principales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.9		– faire en sorte que les mises en garde sanitaires occupent 50 % ou plus des faces principales ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.10	11.1(b)(v)	– faire en sorte que les mises en garde sanitaires se présentent sous la forme de dessins ou de pictogrammes ou incluent de tels dessins ou pictogrammes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.2.5.11		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.10, le Gouvernement est-il propriétaire du droit d'auteur de ces dessins ou pictogrammes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.12		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.5.10, accorderiez-vous une licence non exclusive et libre de redevance pour l'utilisation de mises en garde sanitaires élaborées sur votre territoire avec d'autres Parties ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.13	11.2	– faire en sorte que chaque paquet et cartouche de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs de ces produits portent des informations sur :		
		• les constituants des produits du tabac	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les émissions des produits du tabac	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.14	11.3	– faire en sorte que les mises en garde et autres informations textuelles apparaissent sur chaque paquet et cartouche de produits du tabac et sur toutes les formes de conditionnement et d'étiquetage extérieurs dans la ou les langues principales du pays ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.5.15	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 11 (<i>Conditionnement et étiquetage des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Le Burkina Faso a élaboré un projet d'arrêté interministériel Ministère de la santé/Ministère de l'industrie et du commerce. L'arrêté n'est toujours pas adopté à cause des divergences de vue entre les deux structures.			
3.2.5.16	UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 11 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 11 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatifs .			
3.2.5.17	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	La chambre du commerce des USA a aussi interpellé le gouvernement du Burkina Faso quant à certaines dispositions du décret portant sur le conditionnement et l'étiquetage des produits du tabac.			

3.2.6	12	Éducation, communication, formation et sensibilisation du public <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.6.1	12(a)	– programmes d'éducation et de sensibilisation ? <i>(Veuillez vous référer aux programmes mis en œuvre depuis la présentation de votre rapport biennal.)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.2		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, qui ces programmes visent-ils ?		
		• les adultes ou le grand public	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les enfants et les jeunes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les hommes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les femmes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les femmes enceintes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les groupes ethniques	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.3		Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, tenez-vous compte des principales différences entre les groupes de population visés dans les programmes d'éducation et de sensibilisation du public ?		
		• âge	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• sexe	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• niveau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• contexte culturel	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• situation socio-économique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.4	12(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.6.1, ces programmes d'éducation et de sensibilisation du public couvrent-ils :		
		• les risques pour la santé liés à la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les risques pour la santé liés à l'exposition à la fumée du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les avantages du sevrage tabagique et des modes de vie sans tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	12(f)	• les conséquences économiques préjudiciables de		
		- la production de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

		- la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les conséquences environnementales préjudiciables de		
		- la production de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		- la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.5	12(e)	Sensibilisation et participation des organisations et organismes suivants à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et de stratégies intersectoriels de lutte antitabac :		
		• des organismes publics ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des organisations non gouvernementales qui ne sont pas liées à l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des organismes privés ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser: la société civile (ACONTA Burkina Faso))	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.6	12	L'élaboration, la gestion et la mise en œuvre des programmes de communication, d'éducation, de formation et de sensibilisation du public sont-elles fondées sur la recherche et sont-elles soumises à des essais préalables, à un suivi et à une évaluation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.7	12(d)	Des programmes de formation ou de sensibilisation et de prise de conscience appropriés et spéciaux en matière de lutte antitabac sont-ils prévus à l'intention :		
		• des agents de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des agents communautaires ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des travailleurs sociaux ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des professionnels des médias ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des éducateurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des décideurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des administrateurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.6.8	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 12 (<i>Éducation, communication, formation et sensibilisation du public</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			

	<p>Beaucoup de rencontres, de sessions d'informations/formations à l'endroit des Hommes de médias, des enseignants, des élèves, des agents de santé, des leaders religieux et coutumiers, des responsables administratifs et politiques ont été réalisées.</p>
3.2.6.9	<p>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</p> <p>Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 12 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 12 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatives.</p>
3.2.6.10	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>

3.2.7	13	Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.2.7.1	13.2	– l'instauration d'une interdiction globale de toute publicité en faveur du tabac, de toute promotion et de tout parrainage ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, veuillez passer à la question 3.2.7.3.				
3.2.7.2	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.7.1, cette interdiction couvre-t-elle :			
	• la présentation et la visibilité des produits du tabac dans les points de vente ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
	• l'Internet national ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• l'Internet mondial ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• l'extension et/ou l'échange de marques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• le placement de produits comme moyen de publicité ou de promotion ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• la représentation du tabac ou de l'usage du tabac dans les produits des médias du divertissement ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• le parrainage par l'industrie du tabac de manifestations ou d'activités internationales et/ou de participants à celles-ci ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
	• les contributions de fabricants de tabac à toute autre entité pour des « causes socialement responsables » et/ou toute autre activité mise en œuvre sous l'égide de la « responsabilité sociale des entreprises » par l'industrie du tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
• la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières à partir de votre territoire ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

	13.7	<ul style="list-style-type: none"> les mêmes formes de publicité, de promotion et de parrainage transfrontières pénétrant sur votre territoire auxquelles s'applique la réglementation intérieure ? 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Veuillez passer à la question 3.2.7.12.				
3.2.7.3	13.2	Si vous avez répondu « non » à la question 3.2.7.1, êtes-vous empêché par votre Constitution ou des principes constitutionnels d'instaurer une interdiction globale de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.4	13.3	– d'appliquer des restrictions à toute publicité en faveur du tabac, toute promotion et tout parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.5	13.3	– d'appliquer des restrictions à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières à partir de votre territoire et ayant des effets transfrontaliers ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.6	13.4(a)	– d'interdire toutes les formes de publicité en faveur du tabac, de promotion et de parrainage qui contribuent à promouvoir un produit du tabac par des moyens fallacieux, tendancieux ou trompeurs, ou susceptibles de donner une impression erronée quant aux caractéristiques, aux effets sur la santé, aux risques ou émissions du produit ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.7	13.4(b)	– d'exiger qu'une mise en garde sanitaire ou d'autres mises en garde ou messages appropriés accompagnent toute publicité en faveur du tabac et toute promotion et tout parrainage ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.8	13.4(c)	– de limiter le recours à des mesures d'incitation directes ou indirectes qui encouragent l'achat de produits du tabac par le public ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.9	13.4(d)	– d'exiger de l'industrie du tabac qu'elle fasse connaître aux autorités gouvernementales compétentes les dépenses qu'elle consacre à la publicité, à la promotion et au parrainage encore non interdits ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.2.7.10	13.4(e)	– de limiter la publicité en faveur du tabac, la promotion et le parrainage :		
		• à la radio ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• à la télévision ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• dans la presse écrite ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sur l'Internet national ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• sur l'Internet mondial ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• dans d'autres médias (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.2.7.11	13.4(f)	– de limiter le parrainage par l'industrie du tabac :		
		• de manifestations et d'activités internationales ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• de participants à de telles manifestations et activités ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Que vous ayez répondu « oui » ou « non » à la question 3.2.7.1, avez-vous :				
3.2.7.12	13.6	– coopéré avec d'autres Parties à la mise au point de technologies et d'autres moyens nécessaires pour faciliter l'élimination de la publicité transfrontières ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.7.13	13.7	– appliqué à la publicité, à la promotion et au parrainage transfrontières entrant sur votre territoire les mêmes sanctions que celles qui s'appliquent à la publicité, à la promotion et au parrainage intérieurs conformément à votre législation nationale ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.7.14	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 13 (<i>Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage</i>) au cours des trois dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Le Burkina Faso a respecté le délai d'application de ses obligations vis-à-vis de l'article 13. La loi 040 prévoit des sanctions et amendes en cas de publicité, de la promotion et du parrainage en faveur des produits du tabac.			
3.2.7.15	UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES			
	Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 13 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 13 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatifs .			
Cependant, la loi 040 portant lutte contre le tabac a émis des restrictions à l'interdiction globale, avec des expressions du genre « à l'exception des espaces autorisés par les textes réglementaires ». Ce qui constitue une limite à l'interdiction globale.				

3.2.7.16	Si vous avez d'autres informations pertinentes mais non couvertes par la présente section, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.
	La loi 040 n'a pas implicitement prévu des mesures de contrôle et d'application spécifiques sur la publicité, la promotion et le parrainage en faveur des produits du tabac autres que celles prévues par le code pénal du Burkina Faso. L'interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage est également inscrite dans le code de la santé publique de 1994, dans la Loi n°25-2001 portant de la publicité et son décret d'application n°2003-360.

3.2.8	14	Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et le sevrage tabagique		
		<i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou avez-vous mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.2.8.1	14.1	– élaborer et diffuser des directives appropriées, globales et intégrées fondées sur des données scientifiques et sur les meilleures pratiques ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.2.8.2	14.1	– programmes visant à promouvoir le sevrage tabagique, y compris :		
		• campagnes dans les médias soulignant l'importance qu'il y a à cesser de fumer ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• programmes spécialement conçus pour :		
		○ les jeunes filles n'ayant pas l'âge légal et les jeunes femmes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		○ les femmes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		○ les femmes enceintes	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• services téléphoniques d'aide au sevrage tabagique	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• manifestations locales telles que des activités en rapport avec la Journée mondiale sans tabac ou une journée nationale sans fumée, le cas échéant ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		
3.2.8.3	14.2(a)	– concevoir et mettre en œuvre des programmes efficaces visant à promouvoir le sevrage tabagique, dans des lieux tels que :		
		• les établissements d'enseignement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les établissements de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les lieux de travail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les lieux de pratique de sports ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non		

3.2.8.4	14.2(b)	– inclure le diagnostic et le traitement de la dépendance à l'égard du tabac et des services de conseil sur le sevrage tabagique dans les programmes, plans et stratégies nationaux :			
		• de lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• d'éducation ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
3.2.8.5		– inclure des programmes de diagnostic et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac dans votre système de soins de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.6	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, quelles structures de votre système de soins de santé offrent des programmes de diagnostic et de traitement de la dépendance à l'égard du tabac ?			
		• soins de santé primaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• soins de santé secondaires et tertiaires	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• soins de santé spécialisés (veuillez préciser: Services de Pneumologie des Centres hospitaliers universitaires)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		• centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• centres de réadaptation	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		• autres (veuillez préciser: Association de la société civile (ACONTA Burkina Faso))	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.7	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, les services dispensés dans ces cadres sont-ils couverts par des crédits publics ou des systèmes de remboursement ?			
		• soins de santé primaires	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• soins de santé secondaires et tertiaires	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• soins de santé spécialisés (veuillez préciser: Services de Pneumologie des Centres hospitaliers universitaires)	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input checked="" type="checkbox"/> Non

		<ul style="list-style-type: none"> centres spécialisés en aide au sevrage et traitement de la dépendance à l'égard du tabac 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Pleinement	Partiellement	Non
		<ul style="list-style-type: none"> centres de réadaptation 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			Pleinement	Partiellement	Non
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			Pleinement	Partiellement	Non
3.2.8.8	14.2(b)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.5, quels professionnels de la santé et autres participent-ils aux programmes offrant un traitement de la dépendance à l'égard du tabac et des services de conseil ?			
		Les professionnels de santé :			
		<ul style="list-style-type: none"> médecins 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> dentistes 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> médecins de famille 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> praticiens de médecine traditionnelle 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> autres professions de santé (veuillez préciser) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> infirmières 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> sages-femmes 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> pharmaciens 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> Les agents communautaires 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> Les travailleurs sociaux 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.9	14.2(c)	– la formation au traitement de la dépendance à l'égard du tabac figure-t-elle au programme de formation des professionnels de santé, soit pendant leurs études soit après, dans les écoles :			
		<ul style="list-style-type: none"> de médecine ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> de médecine dentaire ? 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> de soins infirmiers ? 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	

		<ul style="list-style-type: none"> de pharmacie ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.10	14.2(d)	– faciliter l'accès à un traitement de la dépendance à l'égard du tabac, y compris aux produits pharmaceutiques et/ou le faciliter à un coût abordable ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.11	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, où et comment peut-on acheter légalement ces produits dans votre pays ?</p> <p>Ces médicaments sont disponibles mais en ventes à leur coût normal (sans subvention, ni gratuité...) dans certaines officines pharmaceutiques des grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Le prescripteur délivre une ordonnance au client qui va les acheter. Parfois, le prescripteur peut être amené à exprimer le besoin au pharmacien en vue de leur commande à l'extérieur.</p>				
3.2.8.12	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, quels produits pharmaceutiques sont-ils disponibles pour le traitement de la dépendance à l'égard du tabac sur votre territoire ?			
		<ul style="list-style-type: none"> traitement de substitution de la nicotine 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> bupropion 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> varénicline 	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.2.8.13	14.2(d)	Si vous avez répondu « oui » à la question 3.2.8.10, quels sont les produits pharmaceutiques légalement disponibles pour le traitement de la dépendance à l'égard du tabac sur votre territoire ?			
		<ul style="list-style-type: none"> traitement de substitution de la nicotine 	<input checked="" type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
		<ul style="list-style-type: none"> bupropion 	<input checked="" type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
		<ul style="list-style-type: none"> varénicline 	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		<ul style="list-style-type: none"> autres (veuillez préciser:) 	<input type="checkbox"/> Pleinement	<input type="checkbox"/> Partiellement	<input type="checkbox"/> Non
3.2.8.14	<p>Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 14 (<i>Mesures visant à réduire la demande en rapport avec la dépendance à l'égard du tabac et de sevrage tabagique</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Les réflexions sont en cours pour l'élaboration des directives d'aide au sevrage tabagique. En attendant, quelques médecins des hôpitaux nationaux et régionaux ont reçu un renforcement des compétences sur la dépendance et le sevrage tabagique.</p>				

	Certains médecins de pneumologie et de la société civile offrent des services de sevrage aux clients mais ce service reste très limité.
3.2.8.15	<p>UTILISATION DES DIRECTIVES ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES</p> <p>Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour fournir d'autres informations concernant l'utilisation des «Directives pour l'application de l'article 14 de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac» sur le territoire relevant de votre juridiction (veuillez-vous référer à la section concernant l'article 14 des instructions détaillées pour répondre à cette question). Vous pouvez aussi choisir de fournir des informations détaillées dans le cadre du questionnaire complémentaire sur l'utilisation des directives. Dans un cas comme dans l'autre, les réponses sont facultatives.</p>
3.2.8.16	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.

3.3	Article	Mesures relatives à la réduction de l'offre de tabac (Réf. : articles 15 à 17)		
3.3.1	15	Commerce illicite des produits du tabac <i>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</i>		
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.3.1.1	15.2	– exiger que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer l'origine des produits ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.2	15.2(a)	– exiger que tous les paquets et cartouches de produits du tabac et toutes les formes de conditionnement extérieurs de ces produits comportent une marque pour aider à déterminer si le produit est légalement en vente sur le marché intérieur ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.3	15.2(a)	– exiger que les paquets et cartouches de produits du tabac destinés à la vente au détail ou en gros sur le marché intérieur comportent l'indication « Vente autorisée uniquement en ... » ou toute autre marque appropriée indiquant la destination finale du produit ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.4	15.2(b)	– mettre en place un régime pratique de suivi et de traçabilité des produits de manière à rendre le système de distribution plus sûr et de contribuer aux enquêtes sur le commerce illicite ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.5	15.3	– exiger que les marques visées soient présentées lisiblement et/ou rédigées dans la ou les langues principales du pays ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.6	15.4(a)	– exiger le suivi et la collecte de données concernant le commerce transfrontières des produits du tabac, y compris le commerce illicite ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

3.3.1.7	15.4(a)	– faciliter l'échange de cette information entre les autorités douanières, fiscales et autres, le cas échéant, et conformément à la législation nationale et aux accords bilatéraux et multilatéraux applicables ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.8	15.4(b)	– adopter ou renforcer des mesures législatives, assorties des sanctions et des recours appropriés, contre le commerce illicite des produits du tabac, y compris des cigarettes de contrefaçon et de contrebande ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.9	15.4(c)	– faire en sorte que le matériel de fabrication, les contrefaçons etc. dérivés du commerce illicite des produits du tabac qui ont été confisqués soient détruits au moyen si possible de méthodes respectueuses de l'environnement, ou éliminés conformément à la législation nationale ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.10	15.4(d)	– adopter et appliquer des mesures pour surveiller, vérifier et contrôler l'entreposage et la distribution des produits du tabac gardés ou circulant en franchise de droits ou de taxes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.11	15.4(e)	– permettre la confiscation des produits dérivés du commerce illicite des produits du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.12	15.6	– encourager la coopération entre les organismes nationaux et les organisations intergouvernementales internationales et régionales compétentes, en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procédures pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, l'accent étant mis sur la coopération aux niveaux régional et sous-régional ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.1.13	15.7	– octroyer des licences ou prendre d'autres mesures pour contrôler ou réglementer la production et la distribution des produits du tabac pour prévenir le commerce illicite ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.1.14	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 15 (<i>Commerce illicite des produits du tabac</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Le Burkina Faso a signé le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac le 8 mars 2013. Il a planifié une rencontre avec les parlementaires dans le premier semestre 2014 pour échanger avec eux sur le contenu dudit protocole en vue d'avoir leur adhésion pour sa ratification. Il existe des mesures de lutte contre la contrebande et la fraude mais celles-ci s'inscrivent dans un cadre global de lutte contre toute forme de contrebande et de fraude quelque soit le produit. Elles ne sont pas spécifiques aux produits du tabac.</p>			
3.3.1.15	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>			

3.3.2	16	Vente aux mineurs et par les mineurs		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.3.2.1	16.1	– interdire la vente de produits du tabac aux mineurs ? Si « oui », veuillez préciser l'âge légal: 18	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.2	16.1(a)	– exiger que tous les vendeurs de produits du tabac affichent visiblement et en évidence dans leurs points de vente l'avis d'interdiction de la vente de tabac aux mineurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.2.3	16.1(a)	– exiger qu'en cas de doute, chaque vendeur de produits du tabac demande à l'acheteur de prouver par des moyens appropriés qu'il a atteint l'âge légal ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.2.4	16.1(b)	– interdire de vendre des produits du tabac de toute manière les rendant directement accessibles, par exemple sur les étagères des magasins ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
3.3.2.5	16.1(c)	– interdire la fabrication et la vente de confiseries, en-cas, jouets ou autres objets ayant la forme de produits du tabac attrayants pour les mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.6	16.1(d)	– interdire la vente de produits du tabac au moyen de distributeurs automatiques ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si vous avez répondu « oui » à la question 3.3.2.6, veuillez passer à la question 3.3.2.8.				
3.3.2.7	16.1(d)	Si vous avez répondu « non » à la question 3.3.2.6, assurez-vous que les distributeurs automatiques de produits de tabac ne sont pas accessibles aux mineurs et ne font pas de promotion pour la vente de ces produits aux mineurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.8	16.2	– interdire et/ou encourager l'interdiction de la distribution gratuite de produits du tabac :		
		• au public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• aux mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.9	16.3	– interdire la vente de cigarettes à la pièce ou par petits paquets ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.10	16.6	– prévoir des sanctions à l'encontre des vendeurs et des distributeurs afin d'assurer l'application ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

3.3.2.11	16.7	– interdire la vente de produits du tabac par les mineurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.2.12	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 16 (<i>Vente aux mineurs et par les mineurs</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
3.3.2.13	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	L'article 19 de la loi 040 autorise toutefois des exceptions sur la vente aux mineurs avec des expressions telles que « à l'exception des espaces autorisés par les textes réglementaires.			

3.3.3	17	Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)		
		Avez-vous adopté ou mis en œuvre, le cas échéant, des mesures ou des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :		
3.3.3.1	17	– promouvoir des solutions de remplacement économiquement viables pour :		
		• les cultivateurs ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les travailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les vendeurs de tabac au détail ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.3.3.2	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 17 (<i>Fourniture d'un appui à des activités de remplacement économiquement viables</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.			
	Cela concerne la culture traditionnelle qui est pratiquée aux alentours de quelques concessions, juste pour la consommation familiale.			
3.3.3.3	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.			
	A la faveur de l'article 4 de la loi 040, il est interdit la culture industrielle et encadrée des produits du tabac. Cependant, le pays ne dispose pas pour l'instant un soutien ni une aide aux petits cultivateurs à se retourner vers d'autres activités génératrices de revenus.			

3.4	Article	Autres mesures et politiques (Réf. : articles 18-21)			
3.4.1	18	Protection de l'environnement et de la santé des personnes (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)			
		Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :			
3.4.1.1	18	– application de mesures concernant la culture du tabac sur votre territoire tenant compte :			
		• de la protection de l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.1.2	18	– application de mesures en matière de fabrication de produits du tabac sur votre territoire tenant compte :			
		• de la protection de l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
		• de la santé des personnes eu égard à l'environnement ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.1.3	Veuillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 18 (<i>Protection de l'environnement et de la santé des personnes</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.				
		Il n'existe aucune politique portant sur la protection de l'environnement.			
3.4.1.4	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.				

3.4.2	19	Responsabilité (Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)			
3.4.2.1	19.1	Votre législation antitabac prévoit-elle des mesures en matière de responsabilité pénale en cas de violation de la loi ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.2		Avez-vous des dispositions distinctes en matière de responsabilité pénale concernant la lutte antitabac (en dehors de la législation antitabac) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.3		Avez-vous des mesures en matière de responsabilité civile propres à la lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.4		Avez-vous des dispositions générales en matière de responsabilité civile qui pourraient s'appliquer à la lutte antitabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.5		Avez-vous des dispositions en matière de responsabilité civile ou pénale qui prévoient une indemnisation en cas d'effets nocifs pour la santé et/ou le remboursement des frais médicaux, sociaux ou autres frais connexes ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.6		Une personne de votre territoire a-t-elle intenté une action à responsabilité pénale et/ou civile, y compris d'indemnisation le cas échéant, contre une entreprise productrice de tabac en raison d'effets sanitaires préjudiciables entraînés par la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.7		Avez-vous pris, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives et/ou autres contre l'industrie du tabac en vue d'un remboursement total ou partiel des frais médicaux, sociaux et autres frais connexes liés à la consommation de tabac sur votre territoire ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Sans objet
3.4.2.8	Veuillez fournir une brève description de tout progrès accompli, le cas échéant, dans l'application de l'article 19 (<i>Responsabilité</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.				
3.4.2.9	Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.				
	Il n'existe pas de structure spécifique chargée d'appliquer ou de faire appliquer les sanctions prévues par la loi antitabac. Toutefois, à l'instar des autres dispositions du code pénal, les juridictions existantes (police, gendarmerie, justice...) sont chargées de leur application.				

3.4.3	20	Recherche, surveillance et échange d'informations		
		<p>(Veuillez cocher « oui » ou « non ». Pour les réponses affirmatives, veuillez fournir un bref résumé dans l'espace prévu à la fin de la section et joindre la documentation pertinente. Veuillez le cas échéant fournir la documentation disponible dans l'une des six langues officielles.)</p> <p>Avez-vous adopté et appliqué, le cas échéant, des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres ou mis en œuvre, le cas échéant, des programmes dans l'un quelconque des domaines suivants :</p>		
3.4.3.1	20.1(a)	– développer et/ou encourager la recherche portant sur :		
		• les déterminants de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les conséquences de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• les indicateurs sociaux et économiques concernant la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• la consommation de tabac chez les femmes, et plus particulièrement chez les femmes enceintes ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• les déterminants et les conséquences de l'exposition à la fumée du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• l'identification de programmes efficaces pour traiter la dépendance à l'égard du tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• l'identification d'autres modes de subsistance ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
	• autres (veuillez préciser:)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
3.4.3.2	20.1(b)	– formation et soutien de toutes les personnes qui participent à des activités de lutte antitabac, y compris la recherche, la mise en œuvre et l'évaluation ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.3.3	20.3(a)	– un système national de surveillance épidémiologique :		
		• des tendances de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des déterminants de la consommation de tabac ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
		• des conséquences de la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		• des indicateurs sociaux, économiques et sanitaires concernant la consommation de tabac ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	• de l'exposition à la fumée du tabac?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	

		<ul style="list-style-type: none"> d'autres informations pertinentes (veuillez préciser :) 	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.3.4	20.3.a)	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 3.4.3.3, veuillez indiquer l'ensemble des enquêtes conduites en mentionnant la date d'exécution.</p> <p>L'enquête STEPs de l'OMS a été réalisée de septembre à novembre 2013 sur le territoire national ;</p> <p>L'OMS a soutenu trois enquêtes nationales sur le tabagisme dans les deux grandes villes du pays (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), respectivement en 2001, 2006 et 2009.</p>		
3.4.3.5	20.3.a)	<p>Eu égard à la question 3.4.3.3, votre pays envisage-t-il de répéter l'une des enquêtes susmentionnées ou d'en entreprendre une nouvelle sur le tabac dans les trois à cinq ans qui suivent la réalisation de la dernière ? Veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.</p> <p>Oui, le pays envisage de réaliser l'enquête STEPs tous les trois ans.</p>		
3.4.3.6	20.4	<p>– l'échange aux niveaux régional et mondial d'informations nationales du domaine public :</p> <ul style="list-style-type: none"> informations scientifiques, techniques, socio-économiques, commerciales et juridiques ? informations sur les pratiques de l'industrie du tabac ? informations sur la culture du tabac ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.3.7	20.4(a)	<p>– une base de données actualisée concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> les lois et règlements sur la lutte antitabac ? un ensemble d'informations sur l'application des lois antitabac ? la jurisprudence pertinente ? 	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
3.4.3.8	<p>Veillez fournir une brève description des progrès accomplis dans l'application de l'article 20 (<i>Recherche, surveillance et échange d'informations</i>) au cours des deux dernières années ou depuis la présentation de votre dernier rapport.</p> <p>Les principales lois et règlements sur la lutte antitabac au Burkina Faso sont sur le site de l'OMS.</p>			
3.4.3.9	<p>Si vous avez d'autres informations pertinentes relevant de la présente section mais non couvertes par celle-ci, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>			

4. COOPÉRATION ET AIDE INTERNATIONALES

Note : L'objet de cette section est d'aider le Secrétariat de la Convention à faire correspondre les compétences et les ressources disponibles avec les besoins recensés aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

	Article	En application de l'article 21.1.c) et conformément à l'article 26, avez-vous soit fourni soit reçu une aide financière ou technique (que ce soit par des voies unilatérales, bilatérales, régionales, sous-régionales ou d'autres voies multilatérales, y compris par le biais d'organisations intergouvernementales internationales et régionales ou non gouvernementales ou d'institutions financières et de développement compétentes) pour l'élaboration et le renforcement de programmes de lutte antitabac complets dans les pays en développement Parties et les Parties à économie en transition dans l'un quelconque des domaines suivants :	Aide fournie	Aide reçue
4.1	22.1(a)	– mise au point, transfert et acquisition de technologies, de connaissances et de capacités liées à la lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.2	22.1(b)	– fourniture de compétences techniques, scientifiques, juridiques ou autres pour établir et renforcer les stratégies, les plans et les programmes nationaux de lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.3	22.1(c)	– programmes de formation ou de sensibilisation adaptés au personnel concerné conformément à l'article 12 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.4	22.1(d)	– mise à disposition de matériels, d'équipements et de fournitures ainsi que du soutien logistique nécessaires aux stratégies, plans et programmes de lutte antitabac ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.5	22.1(e)	– définition des méthodes de lutte antitabac, y compris pour le traitement complet de l'addiction nicotinique ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.6	22.1(f)	– promotion de la recherche visant à rendre le coût du traitement complet de l'addiction nicotinique plus abordable ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
4.7	Si vous avez répondu « oui » à l'une quelconque des questions 4.1-4.6, veuillez préciser la ou les Parties dont vous avez reçu une aide ou à qui vous avez fourni une aide.			

4.8	<p>Veillez fournir des informations sur toute aide fournie ou reçue dans l'espace ci-après.</p>
4.9	<p>Si vous n'avez ni reçu ni fourni une aide dans l'un quelconque des domaines susmentionnés, veuillez préciser toute aide financière ou technique envisagée, le cas échéant.</p>
4.10	<p>Avez-vous encouragé des organisations intergouvernementales compétentes internationales et régionales et des institutions financières et de développement dans lesquelles vous êtes représenté à fournir une aide financière aux pays en développement Parties ou aux Parties à économie en transition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention ?</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>(Veillez vous référer à l'article 26.4)</i></p>
4.11	<p>Si vous avez répondu « oui » à la question 4.10, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p>

5. PRIORITÉS ET OBSERVATIONS

5.1	<p>Quelles sont les priorités pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac sur votre territoire ?</p> <p>L'augmentation des prix des produits du tabac à travers la hausse des taxes ;</p> <p>L'organisation d'une vaste campagne multimédia de communication et de sensibilisation sur le tabagisme ;</p> <p>L'application effective des dispositions de la loi antitabac de 2010 et des trois décrets d'application ;</p> <p>L'adoption de l'arrêté interministériel sur le conditionnement et l'étiquetage ;</p> <p>L'adoption du décret portant définition des points de vente des produits du tabac ;</p> <p>L'adoption de l'arrêté portant création d'un fonds national pour la lutte antitabac au Burkina Faso ;</p> <p>Le renforcement des compétences des acteurs de la lutte antitabac ;</p> <p>La ratification du protocole pour éliminer le commerce illicite sur les produits du tabac par l'assemblée nationale ;</p> <p>L'élaboration du nouveau plan stratégique 2014-2018.</p>
5.2	<p>Avez-vous recensé des écarts particuliers entre les ressources disponibles et les besoins évalués pour l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
5.3	<p>Si vous avez répondu « oui » à la section 5.2, veuillez fournir des précisions dans l'espace ci-après.</p> <p>L'évaluation conjointe de la mise en œuvre de la CCLAT au Burkina Faso en août 2013.</p>
5.4	<p>Quels sont le cas échéant les obstacles ou problèmes autres que le manque de ressources que vous avez rencontrés dans l'application de la Convention ?</p> <p><i>(Veillez vous référer à l'article 21.1.b))</i></p>

5.5	<p>Veillez fournir toute autre information pertinente non couverte ailleurs que vous jugez importante.</p>
5.6	<p>Vos suggestions pour l'élaboration ultérieure et la révision de l'instrument de notification :</p> <p>Nous avons relevé quelques petites insuffisances de forme dans la conception de l'instrument de notification qui pourraient être améliorées ultérieurement. Il s'agit :</p> <p>Le point 3.2.4.4 sur « Utilisation des directives adoptées par la COP » ne peut être renseigné parce que l'espace consacré à cet effet n'est pas activé.</p> <p>Il n'existe pas de box relatifs aux options de réponses « NON » de point 5.2.</p>

Fin de l'instrument de notification